

# LES RIVIÈRES PASH<sup>(1)</sup> ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !



## L'assainissement des eaux usées à Beauvechain

Pour connaître mes obligations...  
Je dois déterminer :

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (\*)**
- Régime collectif < 2000 EH (\*)**
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire**

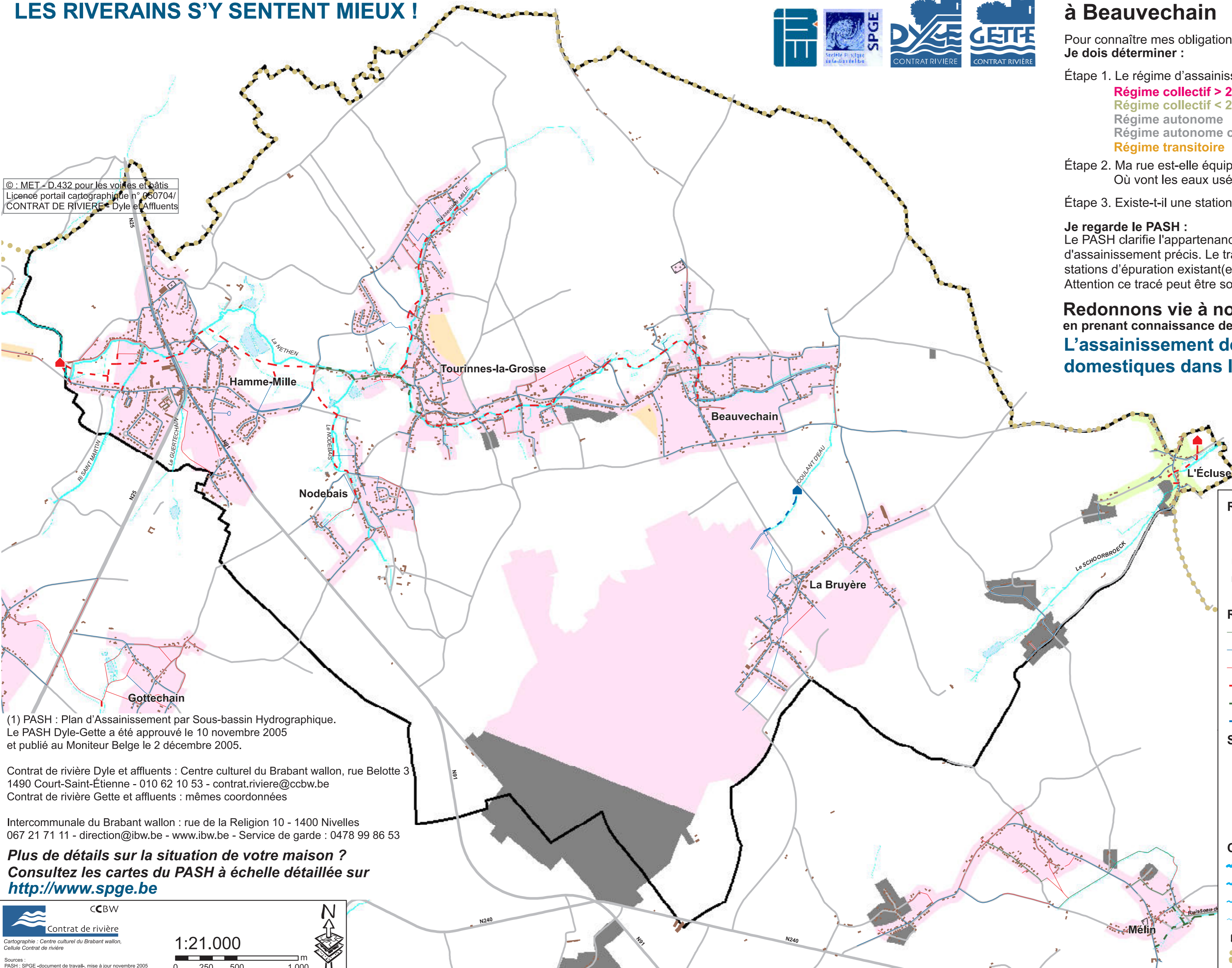
Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?  
Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

**Je regarde le PASH :**  
Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent. Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

**Redonnons vie à nos cours d'eau !**  
en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :  
**L'assainissement des eaux usées domestiques dans le bassin Dyle-Gette**

© : MET - D.432 pour les voies et bâtis  
Licence portail cartographique n° 050704/  
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et Affluents



**Régimes d'assainissement**

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Autonome communal
- Transitoire

**Réseau de collecte et d'égouttage**

- Égout adjudgé ou en construction
- Égout existant
- Égout à réaliser
- Collecteur à réaliser
- Collecteur adjudgé ou en construction
- Collecteur existant

**Stations d'épuration**

- Publique existante
- Publique adjudgée ou en construction
- Publique à réaliser
- Privée, industrielle ou individuelle communale
- À déclasser

**Cours d'eau (non navigables)**

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Non classé ou en Flandre
- Limites de la commune
- Limites du bassin Dyle-Gette

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.  
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005  
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Dyle et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3  
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@cbbw.be  
Contrat de rivière Gette et affluents : mêmes coordonnées

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles  
067 21 71 11 - direction@ibw.be - www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

**Plus de détails sur la situation de votre maison ?**  
**Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur**  
<http://www.spge.be>

**CCBW**  
Contrat de rivière  
Cartographie : Centre culturel du Brabant wallon,  
Cellule Contrat de rivière

Sources :  
PASH : SPGE -document de travail-, mise à jour novembre 2005  
Cours d'eau, communes : MRW-DGRNE - Voies et bâtis : MET D.432

1:21.000

0 250 500 1.000 m